

APPELEZ  
1000 ou 1001  
POUR NOUVELLES

Pour vos travaux  
d'impressions  
vous aurez toujours  
satisfaction

# LE QUOTIDIEN

LISEZ ET  
ENCOURAGEZ  
LE JOURNAL LOCAL

Abonnement \$2.00  
par année  
Seul organe quotidien  
de la rive sud

LA CIE DE PUBLICATION DE LEVIS, prop.

LEVIS, MERCREDI, 29 JUILLET 1936.

VOL. LVII, No 173

## LES EVENEMENTS POLITIQUES

Le Premier Ministre revient ce soir à Québec, après avoir tenu plusieurs assemblées. Demain avant-midi, il présidera une réunion du cabinet provincial.

En arrivant en ville, hier après-midi, l'hon. M. Edgar Rochette a pris connaissance des comptes-rendus de quelques journaux au sujet de certaines déclarations qu'il aurait faites, dans un discours, concernant le Lieutenant-Gouverneur.

Nous avons fait demander au ministre, hier soir, s'il désirait faire une mise au point. Nous avons appris que M. Rochette fera sa déclaration dans le courant de la journée. Il nous a été impossible de savoir s'il nie les paroles qu'on lui attribue.

Une déclaration publiée hier après-midi est venue confirmer la nouvelle, à l'effet qu'il y aurait des candidats "séparatistes" ou "autonomistes" dans la lutte provinciale. Cette déclaration est signée par le Comité Central du "Mouvement séparatiste": Walter O'Leary, des Jeunes Patriotes, Paul Bouchard, de la "Nation", le Dr Paul Dumas et D. O'Leary, des Jeunes Canada, Emile Latrémouille et Philippe Ferland, de l'Action Libérale Nationale. "Nous avons décidé, lit-on, dans la déclaration, de présenter aux prochaines élections provinciales des candidats dont le programme pourra se résumer dans ce mot: "séparatisme". Les signataires se prononcent aussi en faveur de l'état corporatif.

Granby, Qué., 29. — "La commission royale qui enquêtera sur l'ancienne administration assurera une enquête plus vaste que n'importe quelle enquête que pourrait faire le comité des comptes publics, ainsi que le veut l'opposition", a déclaré ici hier soir l'honorable T.-D. Bouchard, ministre des Affaires Municipales, au cours d'une assemblée politique.

Contestant l'attitude de M. Maurice Duplessis, leader de l'Union nationale, qui s'oppose à ce qu'une commission royale soit nommée, M. Bouchard suggéra que cette commission devrait enquêter sur les contributions à la caisse électorale sensées avoir été reçues par M. Duplessis. Ces contributions, d'après M. Bouchard, atteindraient \$150,000.00.

Le ministre des Affaires Municipales parla en faveur de M. Honoré Lussier, cultivateur, choisi comme candidat libéral dans le comté de Shefford.

On nous fait remarquer que M. le notaire Philippe Chalifour n'était pas sur les rangs, à la convention libérale de Portneuf. Il avait reçu une délégation lui offrant la candidature, mais avait décliné l'offre, en faveur de M. Alphonse Germain, qui fut choisi à l'unanimité. La convention réunissait une centaine de délégués, soit quatre par paroisse. Le candidat, M. Germain, est maire des Ecuireux depuis huit ans. Il demeure sur le bien ancestral, qui appartient à sa famille depuis 160 ans. M. le Dr Pierre Gauthier, député fédéral du comté, qui appuie fortement le candidat libéral s'occupera surtout de l'organisation dans le haut du comté et M. Chalifour dans les onze paroisses du bas.

L'hon. M. Edgar Rochette, ministre du Travail, a tenu trois assemblées, dimanche, dans son comté, Charlevoix-Saguenay. Le midi, il a parlé à la Baie Ste-Catherine, où l'assemblée était présidée par le maire Harry Poitras. Dans l'après-midi, il y eut une assemblée aux Bergeronnes, sous la présidence de MM. L.-A. Potvin et Léon Lessard, maires de la paroisse et du village.

Dimanche soir, M. Rochette a tenu une assemblée régionale à Tadoussac, où le président était le Dr Wilfrid Barolet, maire du village.

Montréal, 29. — Dans une déclaration qu'il a faite hier, M. Edouard Tellier, organisateur du parti libéral, a annoncé que M. Alphonse Sabourin serait le candidat officiel du parti libéral dans le comté de Vaudreuil, malgré que M. J.-Allan Bray ait été choisi dernièrement par une convention du parti. Ce dernier l'avait emporté par une majorité de 2 voix sur M. Sabourin, ancien député du comté. "Nous obéissons, dit M. Tellier, aux pressions des libéraux du comté et de la province qui s'opposent à la candidature de M. Bray, ancien député conservateur de Saint-Henri à la Législature. M. Bray a refusé de commenter la déclaration de M. Tellier.

Fort Coulonge, 29. — L'agriculture, industrie basique de la province de Québec, sera le premier souci de son gouvernement, mais les mesures qui seront innovées pour aider la classe agricole ne viendront pas en conflit avec les intérêts des ouvriers, exposait hier l'honorable Godbout, premier ministre de la province, à l'assemblée du comté de Pontiac.

"Mes adversaires, dit-il, essayent de propager l'idée que nous voulons créer un conflit entre les ouvriers et les agriculteurs. Ceux d'entre vous que j'ai eu le plaisir de rencontrer, me connaissent assez pour reconnaître qu'étant moi-même fermier, je comprends la situation de l'agriculture dans notre pays; par contre les ouvriers des villes savent que si la prospérité est rétablie dans les campagnes, l'industrie sera la première à en bénéficier".

Parlant à cette assemblée en faveur du candidat dans Pontiac, (Suite à la page 4)

## NOUVELLES DE LEVIS ET DES ENVIRONS

### Les affaires scolaires, à Bienville.

Une assemblée de la Commission Scolaire de Bienville a été tenue hier soir, sous la présidence de M. le Dr Roméo Bourget. Tous les Commissaires étaient présents.

Le secrétaire a envoyé aux contribuables qui doivent des arrérages de mensuel leurs comptes le 14 juillet et leur a donné jusqu'au 15 août pour en faire le paiement. Ce délai expiré le secrétaire a été autorisé de transmettre la liste soumise hier soir à l'avocat pour collection des comptes non payés.

Le secrétaire a été autorisé de transmettre aux greffiers des villes de Lévis et Lauzon la liste des noms des contribuables de la municipalité scolaire comprise dans ces limites et qui doivent deux ans et plus de taxes scolaires. Cette liste sera transmise d'ici le premier août prochain tel que le veut la loi dite des arrérages de taxes. Il y en a quinze de la partie de Lauzon et cinq de la partie de Lévis.

Pour la perception du mensuel en septembre prochain, MM. les Commissaires ont décidé de changer le taux et le mode de perception. Les enfants des classes des deux écoles sous le contrôle de la Commission, à l'exception des élèves de la dernière classe du Couvent et de l'école St-Dominique paieront dix centins par semaine, au lieu de cinquante centins par mois. Les élèves de la dernière classe du couvent et de l'école St-Dominique paieront soixante-dix centins par mois tel qu'aujourd'hui. Chaque mois la Commission donnera un montant devant être tiré par les élèves de chaque des écoles ayant payé le mensuel du mois. Les parents par ce nouveau mode de perception ne paieront que \$3.00 par année au lieu de \$5.00 qu'il n'y a que 38 semaines de classe durant l'année. Ce sera donc un avantage appréciable et MM. les Commissaires comptent que les parents voudront bien comprendre les sacrifices de la Commission en leur faveur et paieront en retour fidèlement ce mensuel chaque semaine.

Le secrétaire a déposé devant la Commission le rôle d'évaluation de l'année 1936-37 qui l'a révisé tel que le veut la loi. Il y a eu cinq changements d'évaluation de faits dont quatre d'augmentation représentant une valeur totale de \$4,150 et une diminution de \$1,000 pour bâtisse démolie. Ce rôle sera déposé au bureau de la Commission pendant trente jours où il pourra être examiné tous les soirs de 5.30 hres à 7.30 hres. Il sera ensuite homologué tel que le veut la loi et entrera en force.

A la prochaine assemblée la Commission prendra connaissance du rapport de l'audition des livres, du rapport budgétaire fixant le taux de la cotisation pour la prochaine année scolaire et fixera la date d'entrée des élèves en septembre prochain.

Après l'adoption des comptes et la discussion de questions de routine, l'assemblée a été levée et ajournée sine die.

### Une noyade, à Bienville.

Un jeune garçon, âgé de 10 ans, Guy Labonté, enfant de M. Emile Labonté et de dame Imelda Martin, domiciliés à 121½ rue St-Pierre, à Bienville, s'est noyé hier après-midi alors qu'il était à prendre un bain dans le St-Laurant, au pied de la côte des Pères.

Le cadavre a été repêché une heure environ après l'accident, par M. Joseph Gingras.

Les docteurs Turmel et Bourget ont été appelés et ont pratiqué la respiration artificielle durant une heure. M. l'abbé Villeneuve, curé de Bienville a administré le sacrement de l'Extrême-Onction au jeune garçon.

M. J.-P. Thibault a transporté les restes mortels à sa morgue où l'enquête a été tenue ce matin à 11 hres par le docteur Simard.

Le jury a entendu les témoignages et a rendu un verdict de mort accidentelle.

### Mort de Mme Jean Dumont.

Au moment où nous allions sous presse, nous apprenions la mort de Mme Jean Dumont, 12 rue Blanchet, Lévis, survenue à l'âge de 65 ans et 5 mois.

Elle laisse pour pleurer sa perte, outre son époux, cinq fils: MM. Edmond, Jean-Marie, Jean-Baptiste, Jules et Paul Dumont; six filles: la R. Mère Ste-Jeanne de France, R.J.M. (Géraldine), la R. Mère Saint-Jean R.J.M. (Augustine), Mlles Jeanne, Bernadette, Gabrielle et Charlotte Dumont.

Les funérailles auront lieu samedi à 9 hres en l'église Notre-Dame de Lévis et l'inhumation sera faite au cimetière Mont-Marie.

"Le Quotidien" offre à la famille en deuil ses plus cordiales sympathies.

### Il est poursuivi.

M. Raoul Giguère vient d'être poursuivi par la ville de Lévis qui lui réclame la somme de \$215.00 pour confection de trottoirs en ciment vis-à-vis sa propriété à Lévis.

M. Giguère demeure maintenant à Québec et la demanderesse se base sur un règlement voté il y a dix ans, spécifiant que chaque citoyen est responsable de l'entretien des trottoirs en face de sa propriété. S'il refuse de le faire, en vertu de ces règlements la ville a le droit de faire exécuter les travaux et de le lui charger.

### DECES

DUMONT — Est décédée subitement ce matin, à l'âge de 65 ans et cinq mois, Marie Léda Gosselin, épouse bien-aimée de Jean Dumont. Elle laisse son mari, onze enfants, dont deux religieux, Mère Ste-Jeanne de France et Mère St-Jean de la Communauté Jésus-Marie, et trois petits-enfants.

Funérailles, samedi à 9 heures, a.m. Départ de la maison mortuaire 12 rue Blanchet, à 8.50 hres. Inhumation au cimetière Mont-Marie.

Parents et amis sont priés d'assister aux funérailles sans autre invitation.

### Au Collège de Lauzon.

Plusieurs changements ont été effectués parmi les professeurs du Collège de Lauzon pour la prochaine année scolaire. Les religieux ont terminé leur retraite ces jours-ci et les obédiences ont été remises à chacun des religieux.

A Lauzon, le personnel enseignant au Collège St-Joseph sera comme suit:

Directeur: Le Révérend Frère Clément Roy;

Aumônier: Le Révérend Père Ovide Perreault;

Procurateur: Le Révérend Frère J.-B. Lauzon. (Il remplace le Frère Trudel).

Professeurs: Les Révds Frères Hughes Bernier, Alfred Perreault, Paul-Emile Defond, Roger Bolduc, Georges-Edouard Choquette, Victor Fargier, Hector Thévert, Antonio Archambault, Bruno Gagnon, Joseph Grisé, Maurice Cadieux, Roland Sansfaçon, Henri Larocque, Fernand Valiquette, J. Caron.

L'an dernier et les années précédentes également il y avait au Collège de Lauzon trois professeurs laïques. En septembre prochain ces trois professeurs laïques seront remplacés par trois frères qui ont été nommés tel que précédemment indiqués.

### Une fillette victime d'un accident.

Une tragédie s'est déroulée hier soir, à Charny. Une fillette âgée d'une dizaine d'années, enfant de M. Jos. Filteau, a été frappée par une automobile conduite par un québécois. Relevée inconsciente par des témoins du drame, elle a été transportée en toute hâte à l'hôpital Notre-Dame, de Charny, où elle a succombé à ses blessures sans avoir repris connaissance.

L'accident est survenu au moment où le conducteur de l'automobile voulait éviter une collision avec un camion. Le coroner a été averti et l'enquête sera probablement tenue aujourd'hui même.

Ethiopiens et Vaudeville, rue Fraser. — A Lévis, demain. — Les grands guerriers du losange.

Une attraction unique et vraiment rare sera offerte à la population lévisienne, demain soir (jeudi), au terrain du club "Napoléon", lorsque les Bouffons Ethiopiens donneront une exhibition de baseball contre le "Silver Granite" de la Ligue Québec-District qui sera renforcé avec le concours de joueurs lévisiens et autres du circuit Pouliot.

Les Ethiopiens qui visiteront Lévis, demain, offriront la plus

### AVIS

L'assemblée générale annuelle des actionnaires et directeurs de LA CIE DE PUBLICATION DE LEVIS LTEE, sera tenue dans les bureaux de la susdite compagnie, lundi, le 3 août prochain, à 8 hres P.M.

Le rapport financier annuel des opérations sera adopté et toutes autres questions seront discutées et réglées, suivant le cas.

J.-AMEDEE GAGNON

Sec.-Trésorier-Gérant. Lévis, 24 juillet 1936.

## DES RELIGIEUX ESPAGNOLS FRUSTRES DE LEURS BIENS

Madrid, 29. — Tandis que ses troupes s'attaquaient à Ovidéo et se préparaient à lancer un assaut général contre Saragosse, hier soir, le gouvernement espagnol a rallié ses forces pour porter un coup mortel à la révolte en ordonnant la mobilisation immédiate des classes de conscription de 1914 et 1915 dans plusieurs provinces.

Il a aussi ordonné la confiscation de tous les édifices appartenant aux ordres religieux d'ici cinq jours, et il a affecté deux crédits au total de 40,000,000 pesetas (environ \$5,480,000) comme fonds d'urgence pour faire face aux nouvelles obligations.

Une armée de mineurs des Asturies, après avoir cerné Ovidéo sous le commandement du général Gonzales Pena, ont pris d'assaut cette ville du nord, a annoncé le gouvernement.

Les rapports qui parviennent du sud et de la zone méditerranéenne mandent que les forces loyales et les insurgés sont engagés dans une lutte à finir.

Le ministère de l'Intérieur a déclaré que les troupes loyales du général Miaja se rapprochaient de Cordoba, dans le sud-ouest. On prédit aussi la défaite ou la reddition immédiate du général Queipo De Llano à Séville. Le gouvernement prétend que sa position devient de plus en plus intenable, étant donné que les gauches dans les villes voisines se rallient aux troupes loyales.

L'une des quelques notes décourageantes d'hier a été le démenti donné à la nouvelle d'avant-hier annonçant que la forteresse d'Alcazar, dans Tolède, avait été enlevée aux rebelles.

## NOUVEAUX COUPS AUX ADVERSAIRES DE BLUM

Paris, 29. — La police a porté un nouveau coup, hier soir, aux adversaires du gouvernement de gauche du premier ministre Blum.

Opérant dans le secret le plus absolu, la police entreprit une série de descentes dans les quartiers-général des ligues "fascistes" dissoutes et les bureaux des groupes de la droite.

Des officiers ont annoncé qu'ils enquêtaient autour de la rumeur que ces ligues étaient en train de se réorganiser, et que plusieurs perquisitions avaient été faites dans l'avant-midi et l'après-midi par la police judiciaire. Les escouades policières opérèrent d'abord contre le comité de ralliement antisoviétique.

Apparemment, toutefois, la police n'a pas visité les quartiers-général du parti social français, qui a remplacé les Croix de Feu. Néanmoins, les députés à la Chambre française ont déclaré que ces descentes avaient été provoquées par des protestations de la gauche contre une recrudescence d'activité de la part des Croix de Feu.

Une volée administrée par des paysans à M. Renaud-Jean, député communiste français quand il voulut adresser la parole en public près de Rouen, dimanche dernier, a soulevé la colère des gou-

vernements. On ignore encore ici les progrès accomplis par les rebelles dans leur avance sur Malaga dans l'extrême sud, où les troupes loyales tiennent bon contre les légionnaires insurgés du Maroc.

Le gouvernement a déclaré dans la soirée que ses forces avaient repris Saint-Sébastien et Loyola après de durs engagements et que tout le littoral nord était de nouveau sous son contrôle.

Il a aussi ordonné aux grévistes de reprendre immédiatement le travail, disant que la lutte contre le fascisme ne doit pas se faire seulement avec des armes, mais aussi par le travail.

### Opinions des jours.

Madrid, 29. — Tous les journaux de Madrid ont publié en évidence, hier, le texte des instructions générales sensées avoir été données aux insurgés par le haut commandement qui organisa la présente révolte.

Les femmes devaient être tuées sans pitié, tous les suspects devaient être exécutés sans procès, et les rebelles devaient établir un régime de terreur "afin de montrer au public ce que nous saurons faire si l'on organise une révolte contre nous".

Les rebelles avaient également l'intention de détruire les maisons, les récoltes et les troupeaux de tous les fermiers loyaux au gouvernement populaire. Les ordres du haut commandement insistaient sur "l'importance d'annoncer à la population que la population annonçant que la forteresse d'Alcazar, dans Tolède, avait été enlevée aux rebelles.

## LE ROI VIENDRA-T-IL ?

New-York, 29. — Il est possible que le roi Edouard VIII visite le Canada et les Etats-Unis d'ici deux ans, a déclaré hier Gordon Helsby, éditeur associé du London Daily Herald.

Le roi est presque certain de pouvoir visiter l'empire britannique en 1938, a dit Helsby, qui retourne à Londres après avoir visité le Canada.

### Liste de travaux

Le ministre fédéral des Mines a donné hier, son approbation à une liste de travaux d'environ un demi-million de dollars qui seront faits dans les chemins des régions minières québécoises. Le gouvernement fédéral paye plus de la moitié des travaux et le gouvernement provincial paye l'autre partie.

Ces travaux seront commencés incessamment.

# CARLO-LOTO! CARLO-LOTO!

## CE SOIR, A BIENVILLE. EN FOULE!

**POSTE  
CHRC  
Québec**

**MERcredi**

- 4.30 L'Heure Tavannes
- 4.31 L'horaire des programmes
- 4.32 Succès d'hier.
- 4.45 Avis de décès.
- 5.00 Chansons de Cow-boys.
- 5.14 Théâtre Capitol.
- 5.15 Divertissements.
- 5.30 Cocktail musical.
- 6.00 L'heure Cyma.
- 6.01 Musique d'orchestre.
- 6.05 La chanson nouvelle.
- 6.10 Drame de la vie réelle.
- 6.15 Programme de chant.
- 6.30 Pronostics de la temper.

- 6.31 Musique de concert.
- 6.45 Heure des marées.
- 6.46 Causerie sportive.
- 7.00 L'Heure.
- 7.01 Musique de danse.
- 7.15 Jeanne et Arthur.
- 7.30 L'Heure Cyma
- 7.31 Le Forum Politique.
- 7.45 En dinant.

- 8.00 Emission Sweet Caporal.
- 8.32 Danse modernes.
- 8.45 Choeurs.

- 9.0 Quintette féminin.
- 9.30 Orch. du Kent-House.
- 10.00 Orch. Vin St-Georges.
- 10.15 L'Orgue du rêve.

- 10.30 U. Frenet et son orch.
- 11.00 L'Heure Cyma.

- 11.01 Le reporter C. Robitaille Enrg.

- 11.30 L'Orchestre de danse du Château Frontenac

- 11.30 O Canada, fin des émissions

**Ne laissez pas votre tourmenter et éteindre. Prenez les Capsules RAZ-MAH de Templeton.** Échappées à l'affliction des yeux sensibles, enflammés, qui démontent et des écoulements du nez. Répondez à l'avis. Laissez de l'éteindre. Pas de fumée, de prise, d'inhalation. Pas de drogues nocives. Pas de réactions nuisibles. Soulagement garanti avec une boîte de \$1—ou votre argent remis. Demandez aujourd'hui même à votre pharmacien une boîte de \$10 ou de \$1 de Capsules RAZ-MAH de Templeton

**FIÈVRE DES FOINS**

**JEUDI**

- 8.00 L'horloge musical. NBC.
- 8.30 L'heure.
- 8.32 Club du Cou-Cou--CHRC.
- 9.00 Oxydol. — C. du Cou-Cou
- 9.15 Beurre Gaspé.
- 9.31 Sommaire.
- 10.00 Pot-pourri musical (Ass. des Aveugles)
- 10.15 L'heure du déjeuner.
- 10.30 Extraits d'opéras.
- 10.45 Un moment de gaieté
- 11.00 Musique populaire.
- 11.15 Poèmes symphoniques.
- 11.30 Concert de St-Cyr & Frère
- 12.00 Programme varié.
- 12.15 Chansons de Paris.
- 12.30 Pronostics de la temper.
- 12.31 Autour de la table.
- 12.45 Heure des marées.
- 12.46 Vos yeux.
- 1.00 L'Heure KIK.
- 1.01 Nouvelles.
- 1.15 Musique de dîner.
- 1.30 Irradiation de la conférence prononcée au déjeuner-causerie du Club Kiwanis.
- 2.00 L'Heure Cyma.
- 2.01 Concours de vacances de CHRC.
- 3.00 L'Orgue enchanté.
- 3.15 Nouveautés de la danse.
- 3.30 Service des signaux et souhaits de bonne fête.
- 3.32 Fantaisies.
- 4.00 Régala artistique.
- 4.15 Nos célébrités.

**POSTE  
CKAC  
Montréal**

**MERcredi**

- 5.00 L'heure Bulova.

- 5.00 Annonces sociales.
- 5.18 Interlude classique.
- 5.30 Le prog. du foyer.
- 6.15 Drame vécu.
- 6.20 Tangos.
- 6.25 L'heure récréative.
- 7.00 L'Heure "Bulova".
- 7.00 Lee Wiley, chanteuse-CBS.
- 7.15 Jeanne et Arthur.

- 7.30 L'Heure Philip Morris.
- 7.30 Causerie Politique.
- 7.45 Le tourisme chez nous.
- 8.00 Emission Sweet Caporal.
- 8.30 Burns & Allen. — C.B.S.
- 9.00 Fanfare.

- 9.30 Le théâtre populaire.-CBS.
- 10.00 L'Heure Philip Morris.
- 10.00 Orch. Vin St-Georges.
- 10.15 Le Merle Rouge.
- 10.30 Les nouvelles

- 11.00 L'Heure Bulova et temper.
- 11.00 Le reporter sportif Molson
- 11.05 J. Reichman et orch.-CBS.
- 11.30 Don Destor et orch.-CBS.

- 12.00 J. Garber et orch.—C.B.S.
- 12.30 Orch. de B Cummins.-CBS.
- 1.00 Heure. — Fin des émiss.

**JEUDI**

- 7.45 Cheerful Earfull
- 7.55 Sommaire.
- 8.00 Sérénade matinale. (W.T)
- 8.15 Variétés matinales

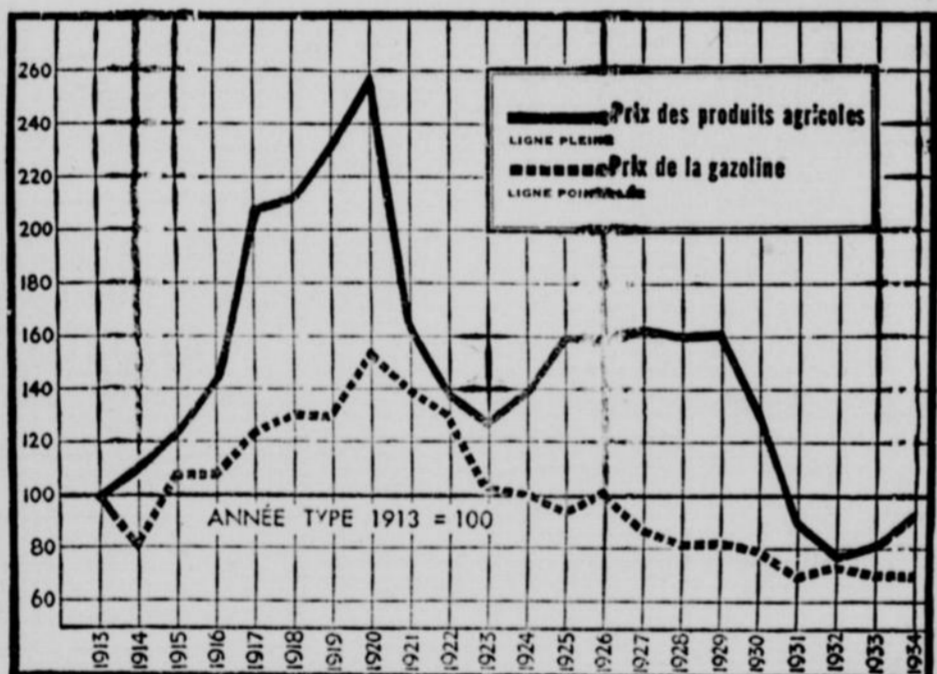
- 8.30 Chansons françaises.
- 9.00 L. Vincent, chanteur.-CBS
- 9.15 "As you like it (C. B. S.)
- 9.45 "Song Stylists (C. B. S.)
- 9.55 Nouvelles press-radio CBS
- 10.00 Entre vous et moi.
- 10.15 Variétés.

- 10.45 La peptonine
- 11.00 Service rapide.
- 11.30 Ma Perkins.

- 11.45 The Chicagoans. — C.B.S.
- 12.00 L'Heure Bulova.
- 12.00 L'heure de gaieté.
- 12.15 Galeries Baillargeon.
- 12.30 Summer Rythm. — C.B.S.
- 12.45 Cours du midi de la bourse
- 12.55 Mercuriale des produits laitiers.

- 1.00 Nouvelles.
- 1.15 Matinée Memories. C.B.S.
- 1.30 Academy of Medicine. —

**WRIGLEY'S**  
VOUS Gardez dispos!  
**WRIGLEY'S SPEARMINT**  
THE PERFECT GUM  
MINT LEAF FLAVOR  
Favorita du Canada depuis Plus de 25 Ans  
**FAMEUSES SAVEURS AGRÉABLES**



Chacun connaît le problème que constitue au pays l'avisement des prix des produits agricoles. Mais, en se basant sur l'année 1913, les prix des produits de la ferme n'ont jamais été aussi bas proportionnellement que ceux de la gazoline. De 1913 à 1920, le prix de la gazoline fut loin de s'élever au niveau de ceux des produits de la ferme et, cependant, depuis 1920, ce prix n'a presque pas cessé de décroître. Les renseignements donnés dans ce graphique sont basés sur des chiffres publiés par l'Office fédéral de la Statistique.

**UN COMMERCE LOYAL**

Depuis cinquante-quatre ans qu'elle existe, l'Imperial Oil a toujours fait bon accueil aux lois votées dans l'intérêt des ouvriers et des industries basiques. Elle n'a jamais eu de démêlés avec ses employés. Elle a toujours payé des salaires équitables. Elle a accru les heures de loisir de son personnel pour augmenter l'embauchage. Elle a organisé en sa faveur des pensions de vieillesse, ainsi que des bénéfices en cas de maladie et au décès, parce qu'elle estime que le travailleur et les personnes à sa charge ont droit à ces mesures de protection.

L'Imperial Oil s'est toujours appliquée à traiter loyalement avec l'industrie collatérale et ses concurrents. Ce qui le prouve, c'est qu'elle n'a jamais été engagée dans un procès important. Elle a toujours eu pour principe que les seules opérations commerciales satisfaisantes sont celles qui profitent raisonnablement à toutes les parties en cause. Elle n'a jamais réclamé rien d'onéreux à autrui.

L'Imperial Oil s'est toujours appliquée à traiter loyalement avec le consommateur. Elle a continuellement amélioré la qualité et baissé les prix de ses produits. Elle a consacré des millions à la présentation et à la distribution de ces produits, pour qu'on puisse se les procurer partout.

En 1934, l'Imperial Oil a gagné \$3,023,400.12 avec sa fabrication et sa distribution au Canada. Cette somme peut vous paraître considérable mais, pour l'obtenir, l'Imperial Oil dut fabriquer et vendre pour \$82,841,311.15. Le marchand qui, pendant toute une année, aurait vendu pour \$8,280 de marchandises et réalisé un profit de \$300 ne serait pas considéré comme très prospère. En somme, les recettes nettes de l'Imperial Oil ne furent relativement pas plus élevées que celles de ce marchand.

L'Imperial Oil met de la loyauté en tout: fabrication, mesure et vente. C'est là, pense-t-elle, le secret du succès.

IMPERIAL OIL LIMITED

PRODUITS  
L'EMBLÈME D'UN **IMPERIAL** COMMERCE LOYAL  
★★★

**AVIS SPÉCIAL**

**Vous pouvez maintenant acheter LES MEILLEURES MARQUES DE PEINTURE DOMESTIQUE PRÉPARÉE**

pour **3.75** le gallon

Pourquoi risquer une peinture de qualité douteuse quand vous pouvez obtenir à présent, les marques supérieures suivantes de peinture au blanc de plomb, à ce prix populaire?

Exigez l'une de ces marques renommées et éprouvées par un long usage pour tout votre peinturage extérieur. L'une ou l'autre vous assurera un travail d'embellissement remarquable et durable en même temps qu'une réelle économie.

Il y a un magasin qui les vend dans votre voisinage.

**SHERWIN-WILLIAMS**  
**CANADA PAINT**  
**MARTIN-SENOUR**

- C.B.S. 2.30 Music in the air. — C.B.S.
- 1.45 Causerie agricole. 3.00 Temps de la valse.
- 2.00 Between the bookends. — 3.15 Howells et Wright.—C.B.S.
- C.B.S. 5.30 Do you remember? (C.B.S.)
- 2.15 Variétés. 4.00 All hands on deck.—C.B.S.
- 4.30 Hommages du Kentucky. —C.B.S.
- 5.00 L'Heur Bulova.
- 5.00 Les événements sociaux.
- 5.15 C. Barrie, baryton.—CBS.

*"A la vôtre!"*  
**La Bière MOLSON'S Export**  
LA • BIÈRE • QUE • VOTRE • ARRIÈRE • GRAND • PÈRE • BUVAIT

REPRODUIT DES RECHERCHES HISTORIQUES

( suite )

Je te prie, chère épouse, de faire mes plus tendres amitiés à mon cher frère et à mon aimé, belle-sœur, ainsi qu'à Mr et Mad. St-Germain, n'oublie pas non plus Mad. Gamelin et Mad. Gauvin, et dis-leur que je me rappellerai toute ma vie leurs bons soins et leurs services.

Ton tendre mais malheureux époux, FR-S. M. LEPAILLEUR (1)

QUESTION

Lambert, le célèbre voyageur anglais, qui a publié deux volumes si intéressants sur son voyage au Canada et aux États-Unis en 1806, 1807 et 1808, parle au long du pilote Louis Leclerc (Leclair) qui conduisit le vaisseau sur lequel il s'était embarqué, de la Pointe-au-Père à Québec. Leclerc,

dit Lambert, avait une excellente opinion de lui-même. Il raconta toute son histoire à Lambert. Leclerc permettait à sa femme et à sa fille d'aller à confesse mais lui-même n'y allait jamais, se contentant de lire une bible anglaise qu'on lui avait donnée. L'histoire racontée par Lambert me semble très exagérée. Peut-on identifier ce pilote Leclerc?

PIL.

LE DOCTEUR JAMES HARKNESS

Le docteur James Harkness fut le successeur du Révérend M. Alexander Spark comme ministre de la Saint-Andrew Church, à Québec. Il entra en charge en mars 1820, et resta sur la brèche jusqu'à sa mort, arrivée à Québec le 25 février 1835.

M. Harkness fut l'ami intime de lord Dalhousie et il fut souvent son hôte pendant le séjour de ce gouverneur au château Saint-Louis.

La Québec Gazette disait du Révérend M. Harkness, à l'occasion de sa mort:

"During the whole of his ministerial life this Reverend Divine never ceased to devote his labour and his means towards the advancement of the interests of the Church to which he belonged. In conjunction with his colleagues he strained every nerve to procure for the Church of Scotland her legitimate share of the provision made by a paternal government for the support of a Protestant clergy. In 1832, when the Asiatic pestilence swept the city in cart loads to eternity, the zealous man stood firm at his post, and devoted the energies of his soul and body to the cause of suffering humanity. His magnanimous devotion to the cause of afflicted humanity may justly be said to have brought him to an untimely grave".

En 1836, les amis et admirateurs du docteur Harkness plaçaient une tablette mortuaire dans la Saint-Andrew's Church. Elle portait l'inscription suivante:

Sacred to the memory

of

The Reverend James Harkness, D. D.

Late minister of this church.

He was born in the parish of Sanquhar,

Scotland,

Called to Saint Andrew's church in Quebec,

and ordained by the presbytery of Ayr

on the 7th March, 1820;

He died on the 25th February, 1835,

In the 46th year of his age,

And fifteenth of his ministry.

This Monument is erected by his Congregation; in token of their high respect for his character, gratitude for his services and instructions as their Minister, and for his great exertions to promote the interests of the Church of Scotland, in Canada.

LE JOURNALISTE RONALD MACDONALD

Mgr Burke, et quelques autres après lui, ont reproché aux évêques de Québec d'avoir négligé les catholiques de lan-

gue anglaise des provinces maritimes. La correspondance de Mgr Plessis et de ses successeurs prouve l'injustice de ce reproche. Que d'efforts et de sacrifices firent les évêques de Québec pour procurer aux catholiques de langue anglaise des prêtres de leur nationalité! Des douzaines de jeunes gens des provinces maritimes firent leurs études au séminaire de Québec aux frais des évêques de Québec. Mgr Plessis, à lui seul, en garda jusqu'à cinq à la fois dans son séminaire avec l'intention de les élever plus tard à la prêtrise s'ils y étaient appelés. Ronald MacDonald fut un de ceux-là. Né à Priest Pond, comté de King, île du Prince-Edouard, en 1797, du mariage de John MacDonald et de Margaret MacKinnon, il entra au séminaire de Québec en octobre 1812.

Mgr Amédée Gosselin écrivit au sujet du jeune Ecossais:

"MacDonald avait un talent extrêmement facile. Entré en dernière classe ou huitième, ne sachant pas un mot de français, il fit des progrès si rapides qu'on le jugea capable de passer en cinquième l'année suivante où il arriva bon premier. De la cinquième à la seconde, il ne fit qu'un pas et garda la tête de sa classe. Il en fut de même en Rhétorique qu'il termina à l'été de 1816.

"Après une seule année de Philosophie, il entra au grand séminaire, à l'automne de 1817. Il n'y demeura pas longtemps, une année peut-être, deux au plus."

Dans une notice nécrologique que M. F.-M. Derome consacrait en 1880 à M. MacDonald, nous lisons:

( à suivre )

Enquête ajournée

Rouyn, 28. — M. le docteur J.-L. Bouillé, a commencé, samedi soir dernier, l'enquête du coroner sur les circonstances de la mort de Frank Adamoski, qui a été tiré au Lac Doré, au cours de la semaine dernière. M. le docteur Rosario Fontaine, médecin légiste, de Montréal, et le docteur McKinnon, de Rouyn, ont été entendus. L'enquête a ensuite été ajournée à mercredi afin de permettre aux témoins d'être présents. En attendant la fin de l'enquête, M. H. Lanctôt est toujours détenu comme témoin important.

Les chômeurs

Ottawa, 28. — On commencera, le premier septembre prochain, le recensement des chômeurs au Canada. On a fixé la date au samedi à Ottawa, lors d'une conférence de représentants des provinces et du pouvoir central. Ce relevé comprendra tous les chômeurs sous le secours, à la date du 1er septembre, ainsi que les personnes qui dépendent d'eux. Le recensement des chômeurs devait se faire plus tôt mais certaines provinces ont prié le gouvernement fédéral de le différer.

LE QUOTIDIEN

41, Avenue Bégin, Lévis "Le Quotidien" est la propriété de la Compagnie de Publication de Lévis. Le Journal est publié et édité par la Compagnie de Publication de Lévis, au No 41 Avenue Bégin, Lévis.

F. PICHETTE, J.-A. GAGNON Président. Gérant.

N'ENDUREZ PAS

une VILAINE PEAU

Fruit-à-tives redonne la fraîcheur



"Même épuisée et fatiguée. Je me sentais tout le temps irritée. Ma figure faisait peine à voir à cause des boutons et des éruptions. J'avais honte de rencontrer les gens. Fruit-à-tives furent justement ce qu'il me fallait. En moins de deux mois ma peau s'éclaircit, le me débarrassant d'une constipation opiniâtre et je me sentis pleine d'entrain."

Fruit-à-tives... aux pharmacies

LA MEILLEURE MEDECINE DE FAMILLE

LES PILULES RACINIÈRES INDIENNES DU DR MORSE

Les Pilules Racinières Indiennes du Dr Morse s'emploient depuis au delà d'un demi-siècle. C'est un essai qui vient de prouver leur valeur. Ces Pilules ont guéri des dizaines de milliers de personnes dans le monde civilisé: ceux qui désespéraient même de leur cas ont été ramenés à la santé et ne font que faire la louange de ces Pilules

LES PILULES RACINIÈRES INDIENNES DU DR MORSE

sont faites de racines, de plantes et d'herbes que l'on cultive dans des jardins, et ce au bénéfice de l'humanité souffrante. Elles agissent directement dans le Sang, l'Estomac, le Foie et les Reins. Elles débarrassent le mal. Un essai convaincra les plus sceptiques de la valeur des

PILULES RACINIÈRES INDIENNES DU DR MORSE

Elles guérissent la BILIOSITÉ, la MAUVAISE DIGESTION la CONSTIPATION, le FOIE et les MALADIES de ROGNONS. Elles constituent un excellent Purificateur de Sang. Tous les Pharmaciens et les Marchands, dans toutes les localités, les vendent au prix de 25 cts. On peut se les procurer par la maille, en payant d'avance, et franco le port, en s'adressant à

THE W. H. COMSTOCK CO., Limited, Brockville, Canada.

Epreuve ST. CHARLES Triomphe

- ESSAYEZ CES RECETTES - PUIS DECOUPEZ-LES POUR VOTRE CLASSEUR DE CUISINE I



... Il suffit d'un de ces plats pour rendre UNE ménagère enthousiaste du St. Charles. Essayez et vous verrez! Le GOÛT de tous les mets est tellement amélioré, quand on y ajoute la saveur fraîche et crémeuse du Lait St. Charles: le potage est si lié, les légumes si onctueux et les tartes si savoureuses!

Or, ne risquez aucun désappointement: n'employez que du St. Charles, le seul lait à saveur fraîche et crémeuse.

Vous essayerez ces recettes... elles vaudront chacune des milliers de phrases persuasives, quand vous aurez GOUTÉ combien elles sont succulentes.



POTAGE CRÈME AUX TOMATES

3 Tranches oignon, 1 tige céleri, 2 tasses tomates bouillies ou en conserve, 1 cuil. à soupe persil haché, 1 cuil. à thé sel, 1/2 cuil. à thé poivre, 1 cuil. à thé sucre granulé, 1/4 feuille laurier, 1/4 tasse eau, 1 recette crème de base Borden.

Faites mijoter 10 minutes l'oignon, le céleri et le persil dans le lait St. Charles et l'eau, en la sauce. Méliez bien. Ajoutez les tomates, le poivre, le sucre granulé et le laurier. Remuez pendant 10 minutes. Ajoutez le persil haché et le poivre. Ajoutez le lait St. Charles et l'eau. Remuez pendant 10 minutes. C'est prêt. À servir, de suite.

CRÈME DE BASE POUR POTAGES

1 cuil. à soupe beurre, 1 cuil. à soupe farine, 1/2 cuil. à thé sel, 1/2 cuil. à thé poivre, 1/4 tasse Lait St. Charles, 1/4 tasse eau ou sauce à la béchamel.

Faites fondre le beurre au bain-marie. Ajoutez la farine et l'eau, en remuant. Méliez bien. Ajoutez le lait St. Charles et l'eau, en remuant. Méliez bien. Ajoutez le sel, le poivre, le sucre granulé et le laurier. Remuez pendant 10 minutes. C'est prêt. À servir, de suite.

MAYONNAISE SANS OEUFS

1/2 cuil. à thé sel, 1/2 cuil. à thé farine de moutarde, 1/2 cuil. à thé paprika, 1/2 cuil. à thé sucre granulé, quelques grains cayenne, 1 cuil. à soupe Lait St. Charles, 1/4 tasse huile à salade, 2 cuil. à soupe vinaigre, ou 1 cuil. à soupe vinaigre et 1 cuil. à soupe jus de citron.

Méliez bien les ingrédients secs. Ajoutez le Lait St. Charles. Méliez bien et ajoutez l'huile graduellement, un instant. Ajoutez le vinaigre et le jus de citron, laissez pour une tarte.

CROQUETTES

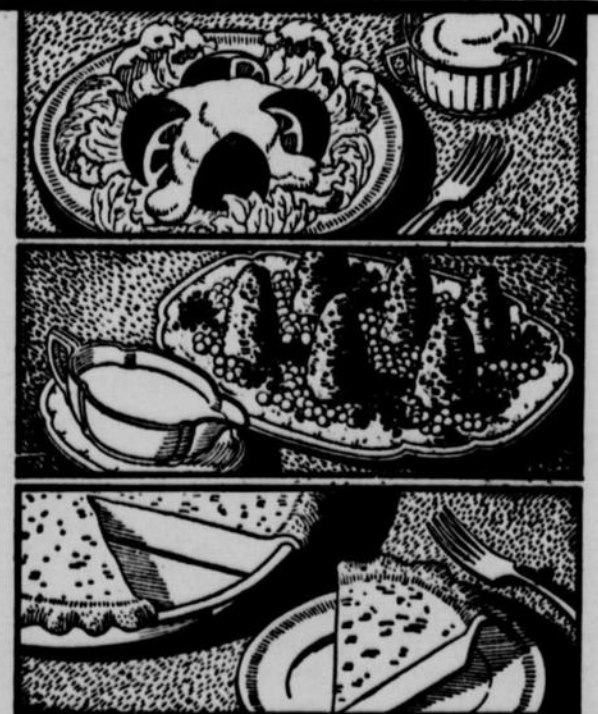
1 cuil. à thé oignon haché fin, 4 cuil. à soupe beurre, 1/4 tasse farine, 1/2 cuil. à thé sel, 1/2 cuil. à thé poivre, 1/4 tasse Lait St. Charles, 1/4 tasse eau ou sauce à la béchamel, deux jaunes d'œufs, 1/4 tasse viande cuite, hachée, 1 cuil. à thé persil haché.

Faites fondre le beurre au bain-marie. Ajoutez la farine et l'eau, en remuant. Méliez bien. Ajoutez le lait St. Charles et l'eau, en remuant. Méliez bien. Ajoutez le sel, le poivre, le sucre granulé et le laurier. Remuez pendant 10 minutes. C'est prêt. À servir, de suite.

TARTE À LA COSSETARDE

1/2 Tasse Lait St. Charles, 1 1/2 tasse eau, 4 œufs, 1/2 tasse sucre granulé, 1/4 cuil. à thé sel, croûte non cuite (9 poüces), soupçon de muscade.

Méliez le Lait St. Charles, l'eau, les œufs légèrement battus, le sucre et le sel. Foncez un moule à tarte avec la croûte non cuite. Couvrez le bord. Versez la garniture. Saupoudrez de sucre. Faites cuire à four vif (400°F.) pour faire prendre la croûte. Diminuez la chaleur et faites cuire environ 40 minutes à four doux, (300°F.) jusqu'à ce que la croûte se colore plus à un centre enfoncé au milieu.



LAIT ST. CHARLES

Borden

FABRIQUÉ AU CANADA

Le CANADIEN NATIONAL

sert les intérêts économiques du pays.

Le Canadien National dessert presque tous les centres importants ainsi que les régions lointaines les plus diversifiées du pays. En maints endroits, il est le seul à offrir des facilités ferroviaires. La longueur de son réseau le classe au nombre des plus vastes entreprises de transport du monde. Cependant, cette suprématie lui importe moins que l'étendue et l'efficacité des services qu'il s'efforce d'assurer au public.

Le réseau national emploie un personnel nombreux. La nature et la multiplicité de ses services lui permettent de jouer un rôle important et indispensable dans la vie industrielle et commerciale du pays. Ainsi, il contribue à l'exploitation de sources nouvelles de richesses, facilite la distribution des matières premières et des produits ouvrés et assure le paiement de sommes plus considérables en traitements et salaires.

Si on qu'il obtienne ses transports de céréales, minerais, produits forestiers, etc., d'un territoire dans la majeure partie est habité par une population éparsée, son taux n'est pas moins très bas. De fait, les tarifs des transports en petite vitesse des chemins de fer canadiens sont probablement les plus bas au monde. Sub-vo, par exemple, que le Canadien National perçoit moins qu'un sou par tonne au mille.

Le Canadien National paie en salaires à ses employés plus de la moitié de chaque dollar reçu et ses actions de grande cotation ont obtenu à plusieurs millions chaque année. Il paie, annuellement, plus de six millions de dollars en impôts divers.

Voilà, brièvement exposés, des faits d'un immense intérêt pour tout Canadien. Peussent-ils faire apprécier davantage la large contribution qu'apporte cette vaste entreprise ferroviaire au commerce et au développement du pays! Peussent-ils, aussi, montrer toute l'ampleur des services qu'il est susceptible de rendre dans l'avenir. Le redressement économique qui commence à s'accroître un peu partout favorise, d'ores et déjà, une utilisation plus grande des facilités de transport du Canadien National, lequel est impatient de servir le public plus efficacement et plus économiquement que jamais. Ses services comprennent le transport des voyageurs et des marchandises, les messageries, les télégraphes, les paquebots et les hôtels.

Demander cette notice au Canadien National derrière des billets spéciaux et des billets d'excursions à des prix extrêmement bas. Tous agents de Réseau se font un plaisir de vous renseigner à ce sujet.



# LA LOI DES PENSIONS DE VIEILLESSE

Quelle en est la portée? — Comment en fera-t-on l'application.

La loi provinciale des pensions de vieillesse a été sanctionnée le 10 juin dernier, et sa mise en application effective dans toute la Province n'est plus qu'une question de jours.

Nous avons cru qu'il intéresserait nos lecteurs de connaître la portée et les conditions d'application de cette loi. Nous ne donnerons pour l'instant qu'un bref aperçu de cette loi, sauf à y revenir plus tard dans un exposé plus complet.

L'institution des pensions de vieillesse est une institution nationale initiée par le gouvernement fédéral, mais administrée dans chaque province par les gouvernements locaux respectifs.

Notre loi ressemble d'assez près à la loi ontarienne sur cette matière, avec cette différence notable toutefois qu'en Ontario les municipalités sont appelées à contribuer au paiement de la pension, dans une proportion de 10 pour 100, tandis que, sous le régime de la loi québécoise, aucune charge quelconque n'est imposée aux municipalités, le gouvernement provincial assumant à lui seul le paiement de sa part.

## I. — Portée de la loi

La loi des pensions de vieillesse a pour objet d'attribuer une pension annuelle aux vieillards qui sans ressources ou dont les revenus sont insuffisants à leur assurer des conditions de vie normales.

## Qui a droit à la pension?

A droit à une pension toute personne âgée de 70 ans ou plus et dont le revenu annuel est inférieur à \$365. Le maximum de l'allocation ne peut excéder \$240 par année.

Ainsi le pensionnaire qui a un revenu annuel de \$125 recevra une pension de \$240. Si son revenu est de \$200, sa pension ne sera que de \$165, somme représentant la différence entre son revenu de \$200 et la limite de \$365 fixée par la loi.

L'article 8 de la loi fédérale détermine les conditions qui donnent droit à la pension dans les termes suivants: —

«Des dispositions seront établies pour le versement d'une pension à chaque personne qui, à la date du commencement projeté de la pension,

«a—Est sujet britannique ou, s'il s'agit d'une veuve, qui n'est pas sujet britannique, l'était avant son mariage;

«b—A atteint l'âge de 70 ans;

«c—A résidé au Canada pendant les vingt ans qui ont précédé immédiatement la date susdite;

«d—A résidé dans la Province où est faite la demande de pension pendant les cinq ans qui ont précédé la date susdite;

«e—N'est pas un Indien aux termes de la Loi des Indiens;

«f—Ne perçoit pas un revenu qui équivaut à \$365 par année et

«g—N'a pas volontairement fait cession de ses biens ou transféré ses biens dans le but d'avoir droit à une pension.

## Des fraudes

Nous attirons l'attention sur la dernière clause, lettre "g", de cet article. Cette clause a pour objet de prévenir les fraudes.

N'aura donc pas droit à une pension celui qui fait une cession volontaire ou un transfert de ses biens, en vue de diminuer la valeur de son patrimoine et de se placer ainsi dans les conditions voulues pour obtenir une pension. Il s'agit ici d'un cas de fraude et il est juste que la loi ferme la porte à toute fraude.

Au chapitre des fraudes, mentionnons que l'article 19 de la loi fédérale prévoit la punition de ceux qui commettent des infractions à la loi. Cette punition ne peut excéder \$50 d'amende ou trois mois de prison, ou les deux peines réunies. En outre, quiconque fait des déclarations fausses ou cherche à tromper les administrateurs de la loi est passible des peines beaucoup plus sévères du droit commun criminel.

Seuls ceux qui ont besoin d'aide et agissent de bonne foi peuvent bénéficier des allocations prévues par la loi. Toute fraude ou tentative de fraude expose celui qui la commet à des peines très rigoureuses. Ce sont là des dispositions mêmes de la loi fédérale et

qui s'appliquent à tout le Canada.

## Cas de remboursement au décès

L'article 10 de la loi provinciale, qui reproduit certaines dispositions de la loi fédérale, présente un intérêt tout particulier. Nous le citerons intégralement: —

«Lorsqu'un pensionnaire est propriétaire d'un intérêt dans une maison d'habitation où il réside et que le ministre pour la couronne aux droits de la Province, accepte un transfert à lui fait de cet intérêt, la pension payable au pensionnaire n'est pas soumise à aucune réduction relativement à la valeur annuelle de cet intérêt, mais le ministre peut, lors du décès du pensionnaire ou lorsqu'il a cessé de se servir de cette maison d'habitation comme lieu de sa résidence, vendre l'intérêt du pensionnaire dans tel immeuble et retenir, à même le produit de cette vente, le montant de tous les versements effectués au pensionnaire à titre de pension en plus de la somme qu'il aurait reçue si le dit intérêt n'avait pas été transféré au ministre, ainsi que l'intérêt sur lesdits versements au taux de 5 pour 100 par année capitalisé annuellement.

Le ministre a le droit de recouvrer à même la succession d'un pensionnaire décédé, à titre de dette payable par ce dernier à la couronne, la somme des versements de pension remis au pensionnaire, de temps à autre, ainsi que l'intérêt au taux de 5 pour 100 par an capitalisé annuellement.

Nulle réclamation ne doit être faite par le ministre pour le recouvrement de cette dette, directement ou indirectement, à même une partie quelconque de la succession d'un pensionnaire qui échoit par testament ou *ab intestat* à tout autre pensionnaire ou à une autre personne qui, depuis la concession de cette pension ou pendant les trois dernières années durant lesquelles cette pension a été payée, a régulièrement contribué au soutien du pensionnaire par versements d'argent ou autrement, dans une mesure que le ministre juge raisonnable en tenant compte de la situation financière de celui qui a ainsi contribué.

Cet article prévoit deux cas différents: —

Il est tenu compte de la valeur annuelle de cette propriété dans l'appréciation du revenu de ce pensionnaire. Cependant, la loi permet que cette valeur n'entre pas en ligne de compte dans les déductions à faire sur le montant de la pension, pourvu que le pensionnaire transporte au gouvernement cette propriété, en garantie des sommes que le gouvernement lui paiera en sus de la pension à laquelle il a réellement droit.

Cela équivaut à un prêt gagé sur la valeur de la propriété et remboursable seulement à la mort du pensionné ou au jour où celui-ci cesse d'habiter cette propriété. Ce remboursement est effectué au moyen de la réalisation par le gouvernement de son gage sur ladite propriété.

On l'a compris, il s'agit purement d'une concession de crédit en faveur du pensionnaire. Celui-ci a toute liberté de s'en prévaloir et de passer une convention à cet effet avec le gouvernement provincial.

Un exemple nous fera mieux comprendre.

Supposons que le pensionnaire ait un revenu annuel de \$125. Cela lui donne droit à une pension de \$240 par année. Si, outre son revenu, il habite une maison qui lui appartient, la valeur annuelle de cette habitation doit être ajoutée au chiffre de son revenu annuel et être ainsi déduite du montant de sa pension.

Si cette valeur annuelle est de \$75, la pension sera ainsi réduite à la somme de \$165, au lieu de \$240. Néanmoins, il est loisible au bénéficiaire de la pension d'exiger le plein montant de la pension, savoir \$240, s'il préfère transporter les droits qu'il possède dans la maison qu'il occupe et recevoir en argent la valeur annuelle que ces droits représentent.

Dans le cas des territoires non organisés, c'est-à-dire non régis par une corporation locale, la demande est portée directement par l'aspirant-pensionnaire au fonctionnaire compétent du comté.

La loi autorise, en effet, la nomination d'un fonctionnaire chargé de recevoir les demandes de pension dans chaque municipalité de comté.

Telle nomination peut être faite aussi par un groupe défini de circonscription déterminée.

Ces nominations ne sont pas encore faites, au moment où nous écrivons ces lignes. Aussitôt faites, elles seront sans doute communiquées au public par la voie des journaux. D'ailleurs, les intérêts ont seulement à porter leur

## II. — ADMINISTRATION DE LA LOI

### Accord entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial

La procédure initiale pour assurer la constitution d'un fonds de pension en faveur des vieillards d'une province consiste dans un accord conclu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Cet accord détermine les conditions qui gouvernent la concession et le paiement des pensions.

Une fois cet accord conclu, la loi provinciale entre immédiatement en opération et les règlements nécessaires à son application sont aussitôt adoptés par arrêtés du Lieutenant-gouverneur en son conseil.

### Commission des pensions

L'administration de la loi est confiée à une Commission dite des pensions de vieillesse, de Québec, qui agit près du Ministre des affaires municipales. Elle est composée de trois commissaires.

M. Olivar Asselin, journaliste réputé, a été nommé récemment président de cette commission. Les autres commissaires sont des fonctionnaires publics déjà à l'emploi de la Province et qui ont accepté de faire partie de la Commission, sans recevoir de rémunération supplémentaire.

Ces nominations ont été faites récemment et il est bon de souligner l'esprit d'économie qui y a présidé.

La Commission a tous les pouvoirs nécessaires pour mener à bonne fin la mission dont elle est investie. Elle a des pouvoirs à la fois administratifs et judiciaires.

C'est elle qui décide, en dernier ressort et sans appel, de l'octroi des pensions. Elle a le pouvoir de conduire des enquêtes et de recevoir des témoignages, sous serment, en vue d'assurer un appliqué juste et honnête de la loi.

A cette fin, elle est indépendante des pouvoirs publics et elle exerce une véritable magistrature.

Ses décisions sont finales et sans appel, mais elle a toujours le pouvoir de les réviser, s'il y a lieu, dans l'intérêt de la justice. De ce côté, nous avons donc les meilleures garanties possibles d'équité. Nous avons aussi la garantie d'une répartition égale pour tous, vu que c'est le même corps qui adjuge dans tous les cas.

### Les demandes de pension

Quelles sont les formalités à remplir de la part des personnes qui veulent bénéficier de la pension?

Ces formalités sont très simples. L'aspirant-pensionnaire n'a qu'à déposer une demande de pension en bonne et due forme, avec preuves à l'appui, au Conseil municipal de sa résidence. Evidemment, cette demande doit être accompagnée des documents nécessaires pour établir que le requérant a bien droit à la pension qu'il réclame: extrait de baptême, attestation de ses revenus, etc. Toutes les pièces à remplir sont fournies par la Commission.

La demande ainsi déposée doit être transmise sans délai, par les soins du Secrétaire-trésorier de la municipalité, au fonctionnaire des pensions nommé pour le comté respectif.

Le Conseil peut charger un autre officier, à la place du Secrétaire-trésorier, de la transmission des demandes de pension au fonctionnaire compétent.

Dans le cas des territoires non organisés, c'est-à-dire non régis par une corporation locale, la demande est portée directement par l'aspirant-pensionnaire au fonctionnaire compétent du comté.

La loi autorise, en effet, la nomination d'un fonctionnaire chargé de recevoir les demandes de pension dans chaque municipalité de comté. Telle nomination peut être faite aussi par un groupe défini de circonscription déterminée.

La loi provinciale des pensions de vieillesse a été sanctionnée le 10 juin dernier, et sa mise en application effective dans toute la Province n'est plus qu'une question de jours.

## Enquêtes et ordonnances

Ce fonctionnaire doit faire enquête sur la demande qui lui est adressée et faire une recommandation par écrit sur telle demande à la Commission des pensions, en même temps qu'il lui transmet toutes les pièces documentaires s'y rapportant. Pour les fins de son enquête, le fonctionnaire possède et exerce tous les pouvoirs conférés à un commissaire-enquêteur. Il peut citer devant lui les témoins nécessaires et recevoir des témoignages sous serment, mais il n'est appelé à rendre aucune décision sur les demandes. Il est seulement autorisé à aviser la Commission en lui communiquant toutes les pièces et documents afférant à chaque cas.

Seule la Commission a le pouvoir d'émettre une ordonnance sur les demandes de pension. Elle est tenue de communiquer son ordonnance sans délai, au moyen d'un avis écrit, au requérant et au Ministre des affaires municipales.

Comme il est dit plus haut, la Commission peut toujours réviser pour cause de ses ordonnances, les résolutions ou les modifier.

Enfin, la pension est payée conformément à l'ordonnance rendue par la Commission, dans chaque cas.

## Echange des chèques

Au sujet des chèques de pension, voici ce que dit l'article 13 de la loi: —

«Aucun chèque émis en faveur d'un pensionnaire ne peut être payé à moins que son endossement ne soit certifié par un ministre du culte, un juge de paix, un membre du conseil municipal, ou un commissaire de la Cour supérieure.»

Cette précaution est nécessaire pour assurer que le chèque profite bien au destinataire lui-même et qu'il ne soit pas intercepté par une autre personne que le pensionné.

## Paiement au gardien

En outre, le même article 13 prévoit le paiement de la pension à toute personne ou société de bienfaisance qui pourvoit à l'entretien et à la garde du pensionnaire. Tel paiement ne peut être fait, cependant, que du consentement du pensionnaire lui-même.

## Cas des époux-pensionnaires

Une dernière question se pose à savoir si des époux peuvent avoir droit chacun à la pension prévue par la loi. Chacun des conjoints a droit à sa pension, au même titre que s'il vivait seul, du moment qu'il se trouve dans les conditions requises par la loi pour toucher une pension.

Supposons que le mari a un revenu annuel de \$150 et sa femme un revenu de \$125. Le mari recevra du gouvernement une pension de \$215, tandis que, de son côté, la femme recevra \$240 par année.

Autrement dit, la pension est individuelle et n'est pas affectée par l'état de mariage.

Nous aurons probablement l'occasion de traiter de nouveau ce sujet, dans un avenir rapproché, lorsque tous les règlements qui doivent gouverner l'application de la loi auront été adoptés. Au moment de la rédaction de cet article, ces règlements ne sont pas encore promulgués. Aussi sommes-nous forcés de nous en tenir aux textes généraux de la loi.

Nous croyons cependant avoir réuni ici toutes les données essentielles de la loi et nous espérons que ces notes pourront être de quelque utilité à nos lecteurs.

## Colons établis

Une cinquantaine de colons du district de Québec partiront d'ici une semaine. Un premier groupe de 24 partira vendredi pour Cléry. Le 3 août, douze autres se rendront à Destor, et le 12, une vingtaine partiront pour Hébertcourt.

Le nombre de colons établis cette année est actuellement de 653 pour les colons groupés et de 1.234 pour les colons non groupés. On a aussi commencé à établir les familles: il y en a maintenant une centaine de rendus dans les centres nouveaux. Vendredi, six familles de Montréal partiront pour le canton Bearn.

Hier soir, 47 colons sont partis de Trois-Rivières pour le canton Montebillard, Demain, un groupe de 25 chefs de famille partira de Chicoutimi pour le canton Rousseau.

## Nouvelles de Lévis et des environs

(Suite de la page 1)

sensationnelle attraction donnée dans le monde du baseball au Canada. On trouvera étrange la façon dont ces Africains se conduisent pour mener leur club à la victoire.

Les mêmes joueurs étrangers offriront au public un numéro spécial de vaudeville qui fit toujours l'admiration des amateurs des cirques Barnam et Barny. C'est une chose qu'on aimera voir.

Québec a déjà vu les Ethiopiens à l'oeuvre et on fut surpris de la démonstration qu'ils offrirent. Le premier but Gerlogwka est un comédien accompli. Le chef Askiri qui sera probablement dans la boîte comme lanceur n'a pas encore perdu une partie.

Le public lévisien encouragera l'espérance, le club "Silver Granite" qui a pris l'initiative de cette partie en se faisant aider pour remporter la victoire des joueurs du "Napoleon".

## Funérailles de feu Madame Alfred Carrier.

Cet avant-midi à 9 hres, ont eu lieu, à l'église Notre-Dame de Lévis au milieu d'un nombreux concours de parents et amis, les imposantes funérailles de feu Mme Vve Alfred Carrier.

Le convoi funéraire a quitté la résidence mortuaire, No 10, rue St-Georges pour l'église Notre-Dame de Lévis.

M. Edouard Perrault portait la croix.

Les porteurs des coins du poêle étaient: MM. La Després, Wilfrid Martin, Jos. Dumas, Hector Bégin.

Le deuil était conduit par: son gendre, M. Jos. Couture; ses neveux: MM. Charles et François Desrochers, Henri et Alexandre Couture, Henri Poulin, Déziel Lafrenée, Alphonse et Wilfrid Desrochers, Adéard Desrochers, Geo. Poulin, Antoine Poulin, Maurice Carrier, Eugène William, Gérard et Emile Carrier, Percy, Patrick et Walter Jenkins, Onésime Carrier, Lorenzo Couture, Jos. Monier, Jimmy Hutton, Walter Moore, Théodore Bourget, Emile Pelchat, Jos. Bernier.

Dans le cortège on remarquait: MM. Paul Blanchet, Nap. Couture, L.-P. Laliberté, Roger Monier, Alex. Bégin, Antoine Poulin, N. Gosselin, W. J. Moore, Horace et Edouard Carrier, Paul, Marcel et Louis Després, Joseph, Louis Thérien, etc, etc.

A l'église la levée du corps fut faite par M. le curé Eug. Carrier, V.F.

Le service funèbre fut chanté par M. l'abbé Joseph Lambert, cousin de la défunte, assisté de MM. les abbés Placide Jacques, viciaire, et Gérard Mercier, ecclésiastique comme diacre et sous-diacre.

Durant les basses furent dites devant le service funèbre, aux autels latéraux par MM. les abbés Dumas, viciaire, Joseph Roberge, Marie-Louis Belleau et L.-Philippe Blais, du Collège de Lévis.

La chorale de Notre-Dame de Lévis a rendu la messe des morts en partie, sous la direction de M. l'abbé Achille Demers.

Des solis ont été rendus par: MM. Alphonse Perrault, Edgar Gosselin, Joseph Gagnon, Joseph Dussault. M. C. Gagnon touchait l'orgue.

Les restes mortels ont été reconduits, après la cérémonie funèbre, au Cimetière Mont-Marie, où ils ont été inhumés dans un lot de la famille.

"Le Quotidien" réitéra à la famille en deuil l'expression de ses plus vives sympathies.

Les funérailles étaient sous la direction de M. J.-P. Thibault, Entrepreneur de Pompes Funèbres, No 9, rue Commerciale, Lévis.

## Meurtre à Montréal

Montréal, 29. — La police a trouvé hier le cadavre de Mme Patrick Doolan dans sa résidence de la rue des Erables, de même que son fils, âgé de 20 ans, gravement blessé. M. Doolan lui-même,

## LES EVENEMENTS POLITIQUES

(Suite de la 1ère page)

E. C. Lawn, l'honorable Godbout promet que si les cantons de l'est de la province étaient représentés par un nombre suffisant de députés libéraux, le district serait probablement représenté dans le prochain cabinet.

"J'ai confiance, dit-il, qu'avec le programme que nous entendons suivre, la situation de l'agriculture sera améliorée, que nous trouverons de nouveaux débouchés pour ses produits et qu'il pourra en retirer un profit raisonnable."

"Nous projetons d'augmenter le nombre des agences du Département de l'agriculture, particulièrement dans les pays étrangers où le libre-échange fut gagné par la coopération et les efforts du parti libéral d'Ottawa". "Vous voyez là la différence de notre programme et de celui de nos adversaires: alors que nous voulons élargir le champ du commerce pour l'agriculture, M. Duplessis proclame qu'il fera fermer ces agences commerciales par mesure d'économie."

"Notre politique d'aide à l'agriculture n'aidera pas seulement le fermier, mais elle profitera aussi aux ouvriers des villes, continue l'honorable premier ministre, car si le fermier est satisfait de son sort et peut élever convenablement sa famille, ses fils auront naturellement le désir de demeurer sur la terre, et plusieurs milliers de jeunes gens demeureront chez eux, qui, autrement auraient envahi les villes".

Bien que l'agriculture ait une place prépondérante dans le programme du nouveau gouvernement libéral, ceci ne signifie pas que les ouvriers seront négligés, dit le premier ministre. "Nous avons l'intention de présenter un projet de loi qui assurera au travailleur des villes un salaire minimum qui lui permettra de faire vivre sa famille honorablement; et les travaux publics entrepris grâce à la coopération du gouvernement fédéral à Ottawa et de la Législature provinciale aideront à faire disparaître les secours directs".

"Je suis sûr que tout vrai Canadien français, tout résident de cette province, sans égard à sa nationalité, n'est pas en faveur des secours directs. Chacun plutôt est anxieux de gagner honnêtement et honorablement sa vie, au lieu de recevoir la pitance qui lui est remise chaque semaine par le gouvernement".

M. Godbout, après avoir souligné les dangers tant physiques que moraux du "dole", exprima sa confiance que le peuple de cette province aidera à surmonter les nombreux obstacles qui se dressent encore et qui empêchent la disparition immédiate de ces secours.

Le premier ministre, qui s'adressait à un auditoire bilingue, parla dans les deux langues.

"Parlant avec connaissance des faits, je puis vous affirmer sur mon honneur qu'au point de vue de l'économie publique les affaires de la province de Québec sont en très bonnes conditions", a déclaré, hier soir, à la radio, l'hon. Edgar Rochette, ministre du Travail, de la Chasse et des Pêcheries, dans un discours qu'il prononça en anglais sur la situation économique de la province. Au début de son discours, le ministre a expliqué que le sujet qu'il traitait était important "parce que, dit-il, il ne peut exister une administration progressive sans une situation économique solide, et aussi", ajouta-t-il, "parce qu'il importe dans l'intérêt public d'établir la vérité sur l'état de choses présent en face des attaques de nos adversaires opportunistes".

Après avoir affirmé que la situation économique de notre province est bonne, le ministre ajoute: "J'affirme que notre province a traversé les années de crise aussi bien que n'importe quel état de l'Amérique du Nord. Je ne vous fatiguerai pas avec des statistiques, mais je veux établir la solidité de notre position aussi clairement que possible. En effet, la réalisation du programme de l'hon. Godbout serait pratiquement impossible si nous n'étions sûrs que nos ressources financières nous permettent de faire les dépenses nécessaires".

L'hon. Rochette rappelle alors que la dette "per capita" de la province est de \$48.73 alors qu'elle est de \$51.16 dans l'île du Prince-Edouard et de \$206.10 en Colombie-Britannique. La dette brute de la province est de \$163,748,007, presque quatre fois inférieure à celle de la province d'Ontario. Enfin, l'an dernier, le déficit de la province qui était de \$5,000,000 aurait été diminué de \$2,537,420.85 si les dépenses du fonds d'amortissement n'étaient pas entrées dans les dépenses ordinaires. "Je dis, continue l'hon. Rochette, que notre province est la moins endettée et la moins taxée de toutes les provinces et pour prouver la vérité de ces affirmations voici quelques chiffres. La dette consolidée de la province de Québec est de \$149,748,007 alors que celle d'Ontario est de \$600,454,102; les dettes "per capita" respectives des deux provinces sont de \$48.73 et de \$168.38. Jetant maintenant un regard sur les taxes, nous nous apercevons que la taxe "per capita" dans la province de Québec est de \$4.34 alors qu'elle est de \$8.43 en Ontario. J'admets cependant que la taxe "per capita" dans le Nouveau-Brunswick n'est que de \$4.20, mais j'attire votre attention sur le fait que 56.3 pour cent des taxes du Nouveau-Brunswick servent à payer les charges de la dette alors que ce pourcentage n'est que de 24.07 pour cent dans notre province".

Après avoir déclaré que le gouvernement projette des économies pour une somme d'environ \$500,000, économies qui lui permettront de défrayer le coût de la réalisation de son nouveau programme, l'hon. Rochette explique que le gouvernement a fait beaucoup avec chaque dollar qu'il a dépensé. "L'agriculture et la colonisation ont été aidées, dit-il, des écoles ont été bâties, les collèges et les universités ont reçu des subsides, de bonnes routes ont été construites; la lutte contre le chômage a été poursuivie et les institutions de charité ont été aidées. Depuis 1920, on estime que les dépenses du gouvernement se sont élevées à \$415,000,000 et sur cette somme \$21,000,000 ont été employés pour développer l'agriculture".

## Elections au Manitoba

suivant hier soir:		
Winnipeg, 29. — L'alignement des partis à la suite de l'élection provinciale du Manitoba était le		
Libéraux - progressistes..	18	
Conservateurs ..	9	
Crédit Social ..	4	
C.C.F. ....	1	
Indépendant ..	1	
ancien chef de pompier de district à Montréal, était assis dans une chaise, souffrant d'une blessure au bras gauche.		
Le fils Patrick, transporté à l'hôpital, est, a-t-on dit, dans un état critique souffrant d'une fracture du crâne et de perte considérable de sang. La femme a apparemment été tuée alors qu'elle était dans son lit.		
Le mari a été conduit à l'hôpital et il est sous la garde de constants. Il devra rester sous les soins des médecins pendant au moins trois jours.		
Total ..		55

—Réglez chaque jour comme s'il était le dernier. — Senéque.